

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 10 juillet 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 10 juillet 2018, a arrêté un projet de loi du pays ; arrêté 11 projets de délibération du Congrès ; adopté 4 délibérations du gouvernement ; adopté 42 arrêtés et examiné 43 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret et consulté deux rapports.

1. Projet de loi du pays

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de loi du pays relative à la gouvernance du secteur de l'emploi, de l'insertion, la formation et de l'orientation professionnelles. Ce texte vise à synchroniser l'action publique des collectivités calédoniennes dans le secteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle pour permettre une véritable cohérence et transversalité des différentes politiques publiques menées.

> Voir communiqué détaillé « Gouvernance emploi ».

2. Projets de délibération du Congrès

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un projet de délibération autorisant diverses opérations domaniales dans les communes. Elles concernent des cessions à titre gratuit aux communes de Kaala-Gomen (régularisation foncière d'une parcelle constituant l'assise foncière de l'école publique du village), Koumac (réalisation de voies de circulation et régularisation d'empiètement), Voh (rectification de routes municipales et construction d'un ouvrage d'art), Bourail (régularisation foncière et réalisation d'aménagements) ; à titre onéreux à la SCI Vallée de l'Alma (parcelle située à Bourail, 3,5 millions de francs/hectare) et au Fonds Social de l'Habitat (parcelle située au Mont-Dore, 300 000 francs/are) ; une acquisition à titre gratuit par la Nouvelle-Calédonie (parcelle de la commune de Nouméa, à l'Île Nou, pour l'aménagement d'une raquette de retournement) ; et un échange sans soulte entre une propriétaire privée et la Nouvelle-Calédonie (parcelle située à Bourail), au titre de la régularisation foncière à la suite de travaux routiers.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative à la gouvernance du secteur de l'emploi, de l'insertion, la formation et de l'orientation professionnelles.

> *Voir communiqué détaillé « Gouvernance emploi ».*

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance ; secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un projet de délibération portant création des articles R. 58/1 et R.58/2 du code de la route de la Nouvelle-Calédonie relatifs aux conditions de circulation spécifiques pour le roulage sur mine.

> *Voir communiqué détaillé « Roulage sur mine ».*

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 317 du 30 août 2013 relative aux conditions de gestion et d'exploitation de l'aérodrome de Nouméa-Magenta. Ce texte prolonge, pour une durée de neuf mois, la gestion et l'exploitation du site par la chambre de commerce et d'industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI). Ce délai doit permettre la finalisation d'une étude en cours sur la mutualisation de la gestion des aérodromes intérieurs, puis le lancement d'une procédure d'appel d'offres.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté trois projets de délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2017 au budget annexe de reversement, au budget annexe de répartition et au budget principal propre :
 - le résultat de clôture cumulé du budget annexe de reversement 2017 affiche un excédent de 6 693 226 480 francs, il est proposé de l'affecter aux fonds de concours, centimes additionnels et taxes affectées ;
 - le résultat de clôture cumulé du budget annexe de répartition 2017 affiche un excédent de 4 914 992 524 francs, il est proposé de le reporter en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2018 ;

- le résultat de clôture cumulé d'investissement du budget principal propre est déficitaire de 834 648 667 francs. Il ne permet pas de couvrir le besoin de financement issu des restes à réaliser et génère un déficit final de 1 206 012 771 francs ;
 - Le résultat de clôture cumulé de fonctionnement du budget principal propre pour l'exercice 2017 présente un excédent de 4 887 593 679 francs. Une partie de ce résultat, soit 1 206 012 771 francs est affecté au déficit d'investissement, et l'autre partie est reportée en recettes de fonctionnement sur l'exercice 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté trois projets de délibération relative au budget supplémentaire 2018 de la Nouvelle-Calédonie (budget annexe de reversement, budget annexe de répartition et budget principal propre) :
 - le budget annexe de reversement supplémentaire 2018 est arrêté à la somme de 7 542 475 038 francs, ce qui porte le budget annexe de reversement 2018 à la somme de 72 292 150 503 francs ;
 - Le budget annexe de répartition supplémentaire 2018 est arrêté à la somme de 3 529 834 331 francs, ce qui porte le budget annexe de répartition 2018 à la somme de 123 940 524 331 francs ;
 - Le budget principal supplémentaire 2018 de la Nouvelle-Calédonie est arrêté à la somme de 5 780 141 723 francs, ce qui porte le budget principal propre 2018 à la somme de 70 841 657 674 francs.
 - Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative à l'ouverture, à la clôture et à l'ajustement d'autorisations de programme et d'engagement et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles au budget supplémentaire 2018 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie.

3. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour 3 affaires) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour 1 affaire).

4. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer, pour la réalisation d'une opération immobilière sociale sur la commune du Mont-Dore (acquisition lots du lotissement Cherubini époux, au Pont-des-Français). Le prix de vente des terrains à la SIC étant de 35 millions de francs, le montant de l'exonération des droits d'enregistrement est évalué à la somme de 3 255 000 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour la réalisation de l'opération immobilière « Baccarat », à Koutio sur la commune de Dumbéa (construction de 75 logements sociaux). Le prix de vente de ce terrain à la SEM AGGLO étant de 220 000 000 francs, le montant de l'exonération des droits d'enregistrement est évalué à la somme de 20 460 000 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer, pour la réalisation de l'opération immobilière « Tra Muru », à Boulari sur la commune du Mont-Dore (construction de 40 logements sociaux). Le prix de vente de ce terrain à la SEM AGGLO étant de 45 millions de francs, le montant de l'exonération des droits d'enregistrement est évalué à la somme de 4 185 000 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer, pour la réalisation de l'opération immobilière « Montravel », sur la commune de Nouméa (construction de 7 logements sociaux). Le prix de vente de ce terrain bâti à la SEM AGGLO étant de 14 000 000 francs, le montant de l'exonération des droits d'enregistrement est évalué à la somme de 1 302 000 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer, pour la réalisation de l'opération immobilière « Résidence Datania », à Logicoop sur la commune de Nouméa (construction de 20 logements sociaux de types T3 et T4). Le prix de vente de cet immeuble bâti au FCH étant de 385 000 000 francs, le montant de l'exonération des droits d'enregistrement et de TGC est évalué à la somme de 35 805 000 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais d'interprétation, de transport, d'hébergement, et de per diem d'un interprète chargé d'accompagner la délégation du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de la conférence PALM 8 qui s'est tenue à Tokyo (Japon) du 17 au 20 mai 2018.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de fonctionnement à l'association patrimoine et historique de Voh (3 000 000 francs).

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions de fonctionnement de 750 000 francs à l'association de formation du bâtiment et des travaux publics, l'établissement de formation professionnelle des adultes et la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie. Elles permettront de se faire accompagner par un consultant extérieur pour la rédaction de leurs projets d'établissement, pièce maîtresse du dossier d'agrément qu'elles devront présenter pour pouvoir proposer des formations sous contrat d'apprentissage. Cet agrément s'inscrit dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle par apprentissage pilotée par la direction de la Formation professionnelle continue (DFPC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prorogé la durée de validité de la certification professionnelle de conducteur de transport routier de personnes, afin d'offrir un délai supplémentaire aux travaux de révision de ce diplôme de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prorogé la durée de validité de la certification professionnelle d'encadrant technique pédagogique et social en chantier d'insertion, afin d'offrir un délai supplémentaire aux travaux de révision de ce diplôme de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prorogé la durée de validité du brevet de capitaine à bord des navires de longueur inférieure à 10 mètres, afin d'offrir un délai supplémentaire aux travaux de révision de ce diplôme de la Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé l'association calédonienne pour le travail et l'insertion vers l'emploi (ACTIVE) en qualité de structure d'insertion par le travail. ACTIVE accompagne des personnes très éloignées de l'emploi vers leur insertion sur le marché du travail. Elle avait déjà bénéficié de cet agrément entre 2014 et 2017.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a remplacé MM. Yann Bouvet et François Burnouf, titulaire et suppléant représentant le port autonome de Nouvelle-Calédonie au conseil d'administration de l'école des métiers de la mer, par MM. Éric Eschenbrenner et Yann Bouvet. Mme Nancy Bernaleau est désignée en qualité de suppléante de M. Jean-Louis d'Anglebermes pour siéger au conseil d'administration de l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDCNC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les membres du conseil du dialogue social.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a mis fin à un parcours individualisé de formation professionnelle continue.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un examen professionnel pour l'accès au corps des techniciens de grade normal des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie, pour quatre postes. La date de clôture des inscriptions est fixée au 23 août et les épreuves se dérouleront à compter du 22 septembre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un examen professionnel pour l'accès au corps des contrôleurs de grade normal des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie, pour six postes. La date de clôture des inscriptions est fixée au 23 août et les épreuves se dérouleront à compter du 22 septembre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des adjoints techniques normaux des établissements d'enseignement du second degré public de premier grade de la Nouvelle-Calédonie. Pour la spécialité accueil et entretien des locaux ainsi que des espaces verts, cinq postes sont ouverts au titre du premier concours et un au titre du second. Pour la spécialité assistance à la préparation de la restauration, un poste est ouvert au titre du premier concours et un au titre du second.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un examen professionnel pour l'accès au troisième grade dans le corps des ingénieurs des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie, pour six postes. La date de clôture des inscriptions est fixée au 30 août et les épreuves se dérouleront à compter du 29 septembre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié le code des pensions de retraite des fonctionnaires relevant des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.
> *Voir communiqué détaillé « Modification des taux de minoration des retraites des agents des fonctions publiques »*
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres pour le recrutement dans le corps des éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie. Cinq postes sont ouverts au titre du premier concours et un poste au titre du second concours.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a retiré du bureau du Congrès un projet de délibération portant modification de la délibération n° 234 du 13 décembre 2006 portant dispositions particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités et établissements publics de Nouvelle-Calédonie (rapport n° 3040-71/GNC du 12 décembre 2017).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les caractéristiques et le mode de pose des plaques d'immatriculation des véhicules dans le cadre d'une modification du code de la route de la Nouvelle-Calédonie, en application de la délibération n° 301 du 23 février 2018.

> *Voir communiqué détaillé « Plaques immatriculations ».*

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1,4 million de francs de subventions aux écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie qui participent au projet éducatif « classes patrimoine à Téremba ». Ce projet permet notamment aux élèves de plonger dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie et de s'intéresser à la préservation de son patrimoine culturel et architectural.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 600 000 francs de subventions aux écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie qui participent au projet éducatif « Pour être un futur citoyen ». Ce projet interdisciplinaire s'adresse à des élèves de cycles 2 et 3. Il vise à développer la sensibilité, la confiance en soi et le respect, à comprendre le sens de l'engagement et de l'initiative.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 97 000 francs de subventions aux écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie qui participent au projet éducatif « Algorithmes, code et robotique ». En 2017, la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie a proposé aux enseignants volontaires de mettre en œuvre, au sein de leurs classes de cycle 3, un projet expérimental intégrant la robotique dans leur enseignement. Les écoles partenaires ont alors été dotées d'un robot permettant aux élèves de procéder de manière ludique aux activités traitant du raisonnement, de la logique, etc. Afin de valoriser le travail effectué, environ 300 élèves se retrouveront le jeudi 29 novembre 2018 à la mairie de Nouméa pour participer à la Coupe de la robotique. Cette rencontre sera l'occasion de prendre part à différents ateliers exposant la concrétisation des connaissances acquises et d'échanger sur les expériences.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 40 000 francs de subventions aux écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie qui participent au projet éducatif « OVNI : Objet technique Voyageur Novateur et incassable ». Ce projet s'inscrit dans le domaine scientifique et technologique et couvre tous les cycles de l'école. Il a pour objectif d'amener les élèves à construire des prototypes pouvant « voyager » qui seront présentés lors des Journées Récréasciences, en fin d'année.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 140 000 francs de subventions aux écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie qui participent au projet « Journées Récréasciences ». Ces journées événementielles, qui doivent participer à développer l'intérêt des jeunes pour les sciences, permettront aux élèves de présenter leurs travaux réalisés en classe.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 1,9 million francs de subventions aux écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie qui possèdent un dispositif de classes à horaires aménagés musique (classes CHAM des écoles Amélie-Cosnier de Nouméa et Les Alamandas de Koné).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la carte des formations des établissements d'enseignement du second degré publics et privés à la rentrée scolaire 2019. L'évolution de la carte des formations s'inscrit dans une stratégie de valorisation de la voie

professionnelle, au service du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie. En raison de la baisse démographique et des capacités offertes, il n'y a pas, globalement, de nouvelles places créées. Des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) « troubles des fonctions cognitives » seront néanmoins créées dans les collèges de Bourail, Rivière-Salée et Païta (Louise-Michel).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 250 000 francs de subventions aux écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie qui participent aux « Classes à projet scientifique : éducation au développement durable et à la santé ». Ce projet scientifique et citoyen est proposé par la direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie. Il a pour objectif d'amener les élèves à prendre conscience des nombreux enjeux planétaires et spécifiques à la Nouvelle-Calédonie, tels que la préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau, la pollution, la réduction des déchets et la santé, etc. Les classes inscrites dans ce projet se joindront à la fête de la science et participeront aux Journées Récréasciences.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 110 millions de francs de subventions aux associations dont les projets ont été retenus dans le cadre de l'opération « Plan jeunesse outre-mer : parcours d'excellence, projets innovants » prévue dans le contrat de développement 2017-2021 État, Nouvelle-Calédonie, provinces. Ces projets concernent l'enseignement secondaire (tutorat d'excellence, jувénat lycéen...).

Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'occupation temporaire de dépendances du domaine public aéronautique de Lifou-Wanaham. Elle concerne l'association Cemaïd (centre municipal d'animation et d'information Ne Drehu) qui occupe un local de 4,6 m² dans l'aérogare au titre de son activité commerciale. Son autorisation d'occupation, qui date de 2014, a été renouvelée.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'occupation temporaire de dépendances du domaine public aéronautique de l'aérodrome de Koné. Elle concerne le hangar ULM Air Ouest qui est revenu dans le patrimoine de la Nouvelle-Calédonie en 2017. Une nouvelle convention a été établie afin de permettre la location de ce hangar à M. Gilbert Staes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs de la société Air Alizé. Cette révision a permis de réintégrer à la flotte de la compagnie un appareil de type CJ2+ qui en avait été retiré en 2011. Le tarif horaire appliqué pour cet avion est le même qu'en 2011 ; les tarifs du reste de la flotte restent inchangés.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs de la société Hélisud. La nouvelle grille tarifaire fait notamment apparaître une augmentation de 5 % sur le transport public liée à l'accroissement des charges d'exploitation supportées par le transporteur (augmentation du coût des pièces mécaniques, du fret, des huiles et des consommables, ainsi que des formations du personnel).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs de la société Air Calédonie. Les tarifs passagers restent inchangés.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a sollicité du Congrès l'inscription prioritaire en séance publique d'un projet de délibération portant sur le création des articles R.58/1 et R.58/2 du code de la route de la Nouvelle-Calédonie relatifs aux conditions de circulation spécifique pour le roulage sur mine.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté de nomination de M. Christophe Obled en qualité de directeur de l'agence calédonienne de l'énergie. Ce dernier est nommé pour une durée d'une année (au lieu de trois précédemment), par interim uniquement.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la composition nominative du conseil technique pour la filière des formations de santé à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la composition nominative du conseil technique pour la filière des formations sociales à l'institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la pratique d'une activité de chirurgie cardiaque au centre hospitalier territorial (CHT) Gaston-Bourret, dans le cadre d'un partenariat avec l'institut mutualiste Montsouris. Cette autorisation fait suite à l'avis favorable rendu par le comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS) de la Nouvelle-Calédonie le 22 mai 2018.

* *

*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 8 avis favorables et 3 avis défavorables sur des demandes de visa de long séjour, 1 avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire et 3 avis favorables sur des demandes de cartes de résidents permanents. Il a émis 27 avis favorables et un avis défavorable sur des autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis relatif au projet de décret portant extension et adaptation en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française de diverses dispositions bioéthiques du code de la santé publique.

Communications du président et des membres du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le bilan du suivi des recommandations et obligations juridiques émises à la suite des contrôles de la chambre territoriale des comptes (CTC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'observations définitives de la Chambre territoriale des comptes (CTC) relatif à la gestion de la Nouvelle-Calédonie pour les exercices 2012 et suivants.